

Communiqué de presse Swissolar du 24 août 2011

Plus de 10 000 installations solaires sur la liste d'attente ! Swissolar demande le déblocage rapide de la RPC

Ce 8 juin, le Conseil national a adopté la suppression du plafond général RPC dans le cadre des mesures visant la sortie du nucléaire. Or, la mise en acte de cette décision gagne toujours en urgence : la liste d'attente RPC contient déjà plus de 10 000 projets photovoltaïques, dont la réalisation est actuellement impossible en raison d'un financement incertain. Ceci correspond à un volume d'investissement bloqué dépassant 1,3 million de francs et à une production de courant non réalisée équivalant à la consommation de 100 000 foyers environ. Swissolar fait donc appel au Conseil des Etats de s'aligner à la décision du Conseil national dans sa prochaine session, ce qui permettrait une activation significative du marché PV suisse – au moment le plus propice, grâce à une chute rapide des prix pour cette technologie.

Depuis 2009, la Suisse dispose de la rétribution à prix coûtant (RPC), soit d'un instrument qui s'est avéré le plus effectif pour la promotion de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et qui est appliqué dans grand nombre de pays. Cependant, contrairement à l'Allemagne par exemple, nos moyens sont limités, entraînant la nécessité d'inscrire des milliers de projets dans une liste d'attente gérée par Swissgrid (voir www.guarantee-of-origin.ch).

Le photovoltaïque est particulièrement touché par cette situation : 10 300 projets environ impliquant cette technologie figurent actuellement sur la liste d'attente, à laquelle s'en rajoutent de nouveaux tous les jours. Ce fait montre l'engagement impressionnant des maîtres d'ouvrage particuliers souhaitant apporter leur propre contribution au tournant énergétique. Mais la base financière nécessaire à la réalisation fait défaut, bloquant ainsi un volume d'investissement d'environ 1,3 million de francs et étouffant une production annuelle de courant équivalant à 320 millions de kilowattheures approximativement, ce qui correspond à la consommation estimée de 100 000 foyers économes.

Selon une décision du parlement prise en juin 2010, les redevances payables par les consommateurs pourront s'élever à 0,9 cts/kWh au maximum à partir de 2013 (auparavant 0,6 cts./kWh) pour le financement de la RPC. Elles permettront certes de liquider une grande partie de la liste d'attente actuelle sur les 3 prochaines années, mais les perspectives sont totalement incertaines quant aux nouveaux projets soumis.

En adoptant la motion Bäumle, le Conseil national a émis un signal clair vers le déblocage de la RPC. Il convient maintenant au Conseil des Etats de suivre cette décision. Ensuite, une mise en œuvre rapide des décisions par l'Administration sera nécessaire afin de rétablir très vite la sécurité juridique tant pour les investisseurs que pour l'industrie photovoltaïque !

On ne saurait trouver de meilleur moment : grâce à l'érosion accélérée des prix sur les marchés internationaux et au taux de change élevé du franc, les installations photovoltaïques sont moins chères que jamais. Pour l'année en cours, Swissolar prévoit une baisse des prix de 20 % par rapport à l'année précédente.